

Les jeunes avocats incitent à surfer sur la vague numérique

LE RÉSUMÉ

De jeunes avocats issus des barreaux francophones ont poussé Avocats.be à créer un incubateur.

L'idée: informer les avocats des possibilités offertes par la vague digitale, qualifiées d'irrésistibles.

Profiter de ces solutions numériques pour ne pas se laisser happer par la vague numérique.

NICOLAS KESZEI

Passage de relais à l'envers chez les avocats. Cette fois, ce sont les jeunes membres du barreau qui ont décidé de passer le témoin à leurs aînés en proposant la création d'un incubateur censé accompagner le monde juridique, traditionnellement un univers de papier, dans l'avancée du développement numérique. L'avocat Adrien van den Branden, l'un des porteurs de ce projet d'incubateur, résume parfaitement la philosophie de ce nouvel outil. «La vague digitale est irrésistible, mondiale et intersectorielle», explique le jeune avocat pour qui «les avocats sont trop peu sensibilisés aux conséquences de cette vague. Nous voulions faire quelque chose et re-

placer l'avocat au cœur de l'innovation. Il y a de la peur parce que les avocats sont peu ou mal informés, ils pensent que les legaltechs vont leur prendre des parts de marché», a-t-il encore expliqué.

Anticiper le mouvement

À côté du jeune avocat, Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be, boit du petit-lait. Il apprécie particulièrement l'inversion du schéma habituel, le fait que l'initiative, cette fois, vient des jeunes membres de l'association qu'il préside. «Nous sommes effectivement face à une vague irrésistible qu'il faut anticiper, nous devons répondre au tournant qui est pris. C'est enthousiasmant parce que l'exemple vient des jeunes vers les aînés.» Il faut dire que Jean-Pierre Buyle, sous sa double casquette de président d'Avocats.be et d'avocat expérimenté, sent la responsabilité poindre sur les épaules de sa toge. «Nous devons aider les avocats à ne pas être dépassés par cette vague numérique», plaide Me Buyle.

Concrètement, Adrien van den Branden identifie trois missions principales pour l'incubateur baptisé dans le courant du mois de septembre à l'occasion de l'assemblée générale d'Avocats.be. Il s'agira de diffuser des connaissances sur l'innovation, ce qui consistera en l'information des avocats sur l'impact

des technologies du digital. Il conviendra également de promouvoir ce volet d'innovations vis-à-vis du barreau tout comme, tourné vers le monde extérieur, l'incubateur communiquera.

Ce sera déjà le cas le 14 décembre prochain à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) lors de la deuxième édition de «l'électrochoc digital», l'occasion de réfléchir au nouveau modèle de clients et au nouveau modèle d'avocats. En fin de journée, l'incubateur remettra le prix de l'innovation à un avocat et à une legaltech, une société axée sur le numérique, proposant différents services en ligne habituellement gérés par les avocats. Il sera également question de dresser la cartographie des legaltechs présentes en Belgique, une bonne quinzaine à vue de nez. Bien moins qu'en France, mais logique quand on sait que seul 0,47% des décisions rendues chaque année en Belgique sont accessibles en ligne. «L'incubateur devrait inciter les avocats à créer des legaltechs pour faire des opérations en ligne», a conclu Jean-Pierre Buyle.

«La vague digitale est irrésistible, mondiale et intersectorielle.»

ADRIEN VAN DEN BRANDEN
MEMBRE FONDATEUR
DE L'INCUBATEUR